RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 05141
Numéro SIREN : 452 539 679
Nom ou dénomination : ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2022 sous le numéro de dépôt 110062

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0024 rue Auguste Chabrières 75015 Paris — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 5 2 5 3 9 6 7 9 0 0 0 1 2 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2021

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 170	AG	5 170	0
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	54 644 638	AK	41 810 731	12 833 907
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	182 890	AU	136 748	46 142
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	15 489 589	CV	3 018 841	12 470 748
		Créances rattachées à des participations	BB	21 526 384	BC	20 969 415	556 969
		Autres titres immobilisés	BD	4 813 801	BE	106 705	4 707 096
		Prêts	BF	2 616 588	BG	1 803 592	812 996
		Autres immobilisations financières*	BH	81 361 009	BI		81 361 009
		TOTAL (II)	BJ	180 640 068	BK	67 851 202	112 788 866
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	203 255	BW		203 255
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	93 611 086	BY	1 519 766	92 091 320
		Autres créances (3)	BZ	35 753 597	CA		35 753 597
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	370 000	CE		370 000
		Disponibilités	CF	80 188	CG		80 188
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	26 951	CI		26 951
		TOTAL (III)	CJ	130 045 078	CK	1 519 766	128 525 312
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	310 685 146	1A	69 370 968	241 314 177

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 82 434 033 — (3) Part à plus d'un an CR 4 127 694

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Certifié conforme à l'original

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP **N° 2051 2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 48 000)	DA	48 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	2 960 000
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	4 800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	7 392 078
	Report à nouveau	DH	255 187
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 793 674
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	206 242
	TOTAL (I)	DL	14 659 980
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	3 007 797
	TOTAL (III)	DR	3 007 797
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	36 301
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	7 640 027
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	90 095
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	12 193 130
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 294 907
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	115 649
	Autres dettes	EA	199 276 291
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	223 646 400
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	241 314 177

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	223 218 884
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

L.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 451 930 305	FB	FC	2 451 930 305
	Production vendue biens *	FD	14 138 504	FE	FF	14 138 504
	Production vendue services *	FG	62 941 275	FH	FI	62 941 275
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 529 010 084	FK	FL	2 529 010 084
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	834 331
	Autres produits (1) (11)				FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	2 529 844 415
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	2 437 976 942
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	14 124 366
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	56 155 083
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	327 142
	Salaires et traitements*				FY	1 944 902
	Charges sociales (10)				FZ	856 785
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*				GA	2 297 989
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	1 111 770
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	263 703
	Autres charges (12)				GE	281 449
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	2 515 340 131
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	14 504 284
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	743 076
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	136 977
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	392 433
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	4 940 416
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	6 212 901
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	10 007 349
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	5 439 319
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	15 446 668
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-9 233 767
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	5 270 517

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

4.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	98 182
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	320 108
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	5 022 465
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	5 440 755
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 340 089
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	437 857
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	55 615
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 833 561
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-392 806
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	1 084 038
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 541 498 071
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 537 704 398
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	3 793 674

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	3 494 466
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	739 003
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	81 745
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	6 775
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9
	Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8

(7) joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
ABANDON DE CREANCES MONTAL	431 320	
ABANDON DE CREANCES LADUNE	2 500 709	
ABANDON DE CREANCES NEMAU	754 056	
ABANDON DE CREANCES VABIEN	1 486 139	
PENALITES CONTENANTS	62 811	62 812

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053

Désignation

ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST

Détail produits et charges exceptionnels	Charges	Produits
GARANTIE DE PASSIF PIERMA	4 610	
GARANTIE DE PASSIF GINKGO	7 644	
GARANTIE DE PASSIF AGENTLAN	10 188	
PAL VABIEN	71 625	
NETTOYAGE COMPTE PDV INTERMARCHE	544	11 979
NETTOYAGE COMPTE PDV NETTO	1 128	53
SOLDE COMPTE TVA	534	
SOLDE COMPTES SOCIAUX 2018	3 773	23 339
REDRESSEMENT CVAE 2014 - 2015	5 006	
CESSIONS D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES	428 865	320 108
MALI DE LIQUIDATION LADUNE	3 714	
MALI DE LIQUIDATION NEMAU	5 274	
MALI DE LIAQUIDATION ERTONNE	3	
DOT / REP AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES SUR IMMOBILISATIONS	980	184
DOTATIONS AMORTISSEMENTS DEROG / FRAIS ACQUISITION TITRES	54 635	
REPRISE EXCEPTIONNELLE TITRES LADUNE		39 984
REPRISE EXCEPTIONNELLE TITRES NEMAU		27 937
REPRISE EXCEPTIONNELLE C/C LADUNE		2 500 709
REPRISE EXCEPTIONNELLE C/C NEMAU		754 056
REPRISE EXCEPTIONNELLE CREANCES MONTAL		431 320
REPRISE EXCEPTIONNELLE CREANCES VABIEN		1 150 885
REPRISE EXCEPTIONNELLE RISQUES VABIEN		117 390

Cegid Group

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
				1	2	3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	54 458 865	KE	KF 370 801
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions – Sur sol propre (Dont Composants L9)		KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions – Sur sol d'autrui (Dont Composants M1)		KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions – Installations générales, agencements et aménagements des constructions * (Dont Composants M2)		KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Dont Composants M3)		KS		KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	110 576	KW	KX 0
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Matériel de transport*		KY		KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	72 313	LC	LD 0
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL	LM
CORPORELLES		TOTAL III	LN	182 890	LO	LP 0
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations		8U	44 954 777	8V	8W 3 867 420
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P	4 809 279	1R	1S 491 493
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	60 922 330	1U	1V 24 037 570
FINANCIÈRES		TOTAL IV	LQ	110 686 386	LR	LS 28 396 482
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	165 328 141	ØH	ØJ 28 767 283

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
			1	2	3	4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO 179 858	LV	LW 54 649 808	1X
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions – Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions – Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions – Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS	MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU	MM	MN 110 576	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT 72 313	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF
CORPORELLES		TOTAL III	IY	NG	NH 182 890	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ 1 214 770	ØX 10 591 454	ØY 37 015 973	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1 203 062	2B 283 909	2C 4 813 801	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E 982 303	2F 83 977 597	2G
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3 1 417 832	NJ 11 857 666	NK 125 807 370	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4 1 597 690	ØK 11 857 666	ØL 180 640 068	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2021
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2021

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST

Néant ☐ *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

II est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

6 **AMORTISSEMENTS** DGFiP **N° 2055 2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	PE	39 912 989	PF	2 285 833	PG	382 920	PH	41 815 901
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	60 321	QE	8 410	QF		QG	68 732
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	64 271	QM	3 745	QN		QO	68 016
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	124 592	QV	12 156	QW		QX	136 748
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	40 037 581	ØP	2 297 989	ØQ	382 920	ØR	41 952 649

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements **TOTAL I**		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles **TOTAL II**		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation **TOTAL IV**		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		**Total général non ventilé (NS+NT+NU)**				NY		**Total général non ventilé (NW-NY)**				NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	164 604	TM	55 615	TN	13 978	TO	206 242
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	164 604	TS	55 615	TT	13 978	TU	206 242
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	16 392	4B	0	4C	16 392	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	1 706 063	5H	263 703	5J	527 565	5K	1 442 201
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	4 795 144	5W	1 501 413	5X	4 730 961	5Y	1 565 596
	TOTAL II	5Z	6 517 599	TV	1 765 116	TW	5 274 918	TX	3 007 797
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	– corporelles	6E		6F		6G		6H	
	– titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	– titres de participation	9U	3 232 987	9V	127 000	9W	341 146	9X	3 018 841
	– autres immobilisations financières (1)*	Ø6	18 042 402	Ø7	8 378 936	Ø8	3 541 626	Ø9	22 879 712
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	2 273 800	6U	1 111 770	6V	1 865 804	6W	1 519 766
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	23 549 189	TY	9 617 706	TZ	5 748 576	UA	27 418 319
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	30 231 392	UB	11 438 437	UC	11 037 472	UD	30 632 358
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	1 375 473	UF	827 556		
	– financières			UG	10 007 349	UH	4 940 416		
	– exceptionnelles			UJ	55 615	UK	5 022 465		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5e du C.G.I 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056

Désignation

ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST

Autres provisions pour risques et charges

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
Provisions pour Risques Clients				
Provision Risques EVEN	1 922		1 922	0
Provision Risques MAGENER	27 652		27 652	0
Provision Risques ERTONNE	8 012		8 012	0
Provision Risques MONSINO	4 163 138	725 238	4 163 138	725 238
Provision Risques LOUPAGI	179 251		179 251	0
Provision Risques TYMAHAUD	255 961		191 778	64 183
Provision Risques VABIEN	117 390		117 390	0
Provision Risques FEJIMAX	17 015		17 015	0
Provision Risques ASPIS	2 469		2 469	0
Provision Risques MOMBAZON	22 334	600 627	22 334	600 627
Provision Risques SIANA		175 548		175 548

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056

Désignation

ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST

Autres immobilisations financières

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
Prov. sur créances Rat. à Participation				
Prov. Dépréciation Autres Immos Fi				
Provision C/C EVEN	56 376	93 370		149 746
Provision C/C LADUNE	2 500 709		2 500 709	0
Provision C/C MITHRIN	934 422		4 122	930 300
Provision C/C NEMAU	754 056		754 056	0
Provision C/C ERTONNE	281 132		281 132	0
Provision C/C MATANDO	325 673	5 743		331 416
Provision C/C MONSINO	7 489 513	4 945 386		12 434 899
Provision C/C LOUPAGI	1 147 841	270 596		1 418 437
Provision C/C JUMACAP	441 313	88 355		529 668
Provision C/C MONTAERO	24 744	1 919 338		1 944 082
Provision C/C SOGRAUDIS	1 844 463	38 581		1 883 044
Provision C/C TYMAHAUD	454 451	178 219		632 670
Provision Prêt MOIGERE	1 783 926	19 666		1 803 592
Provision Titres PERCY	3 783		1 607	2 176
Provision C/C LISARINO		15 153		15 153
Provision C/C MOMBAZON		700 000		700 000
Provision Titres ERNALINE		63 177		63 177
Provision Titres JEMANO		16 349		16 349
Provision Titres KAMANDE		19 256		19 256
Provision Titres MARGALIDE		5 747		5 747

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056

Désignation

ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST

Autres provisions pour dépréciation

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
Provisions pour Dépréciation VMP & Créances Assi				

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	21 526 384	UM	21 526 384	UN	
	Prêts (1) (2)	UP	2 616 588	UR	2 325 353	US	291 235
	Autres immobilisations financières	UT	81 361 009	UV	81 355 303	UW	5 706
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	4 111 497		0		4 111 497
	Autres créances clients	UX	89 499 589		89 499 589		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	16 197		0		16 197
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	3 016		3 016		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 524 841		3 524 841		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	49 912		49 912		
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	0		0		
	Groupe et associés (2)	VC	3 399 912		3 399 912		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	28 759 719		28 759 719		
Charges constatées d'avance		VS	26 951		26 951		
TOTAUX		VT	234 895 615	VU	230 470 981	VV	4 424 634
RENVOIS (1) Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD	395 591				
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	277 972				
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	36 301	36 301		
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	7 640 027	7 212 512		427 516
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	12 193 130	12 193 130		
Personnel et comptes rattachés		8C	419 025	419 025		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	278 405	278 405		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 500 930	3 500 930		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	96 547	96 547		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	115 649	115 649		
Groupe et associés (2)		VI	215 232	215 232		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	199 151 154	199 151 154		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	223 646 400	VZ 223 218 884		427 516
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP **N° 2058-A 2021**

Désignation de l'entreprise : ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31/12/2021

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 3 793 674

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	0
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci–dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39–4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39–4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058–B, cadre III)	WI	351 643	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067–BIS)	XX		XW	351 643
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39–1–3° et 212 **bis**) *	XZ	0		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	156 499
Quote–part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme — – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	I8	
Moins-values nettes à long terme — – imposées au taux de 0 %	ZN	36 977
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — – Plus–values nettes à court terme	WN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — – Plus–values soumises au régime des fusions	WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)	XR	

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *

Intérêts excédentaires (art. 39–1–3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote–part de 12 % des plus–values à taux zéro	M8	

WQ : 1 372 304

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage	Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage	Y3	
TOTAL I	WR	5 711 097

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote–part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *	WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058–B, cadre III)	WU	4 961 169

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme — – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV	
Plus-values nettes à long terme — – imposées au taux de 0 %	WH	
Plus-values nettes à long terme — – imposées au taux de 19%	WP	
Plus-values nettes à long terme — – imputées sur les moins–values nettes à long terme antérieures	WW	
Plus-values nettes à long terme — – imputées sur les déficits antérieurs	XB	
Autres plus–values imposées au taux de 19 %	I6	
Fraction des plus–values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*	WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote–part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)	ZX	

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre–mer*.	ZY	
Majoration d'amortissement*	XD	

Abattement sur le bénéfice et exonérations*

Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5	
Zone franche urbaine –TE (44 octies, octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA	
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F		Zone franche d'activités NG (44 *quaterdecies*)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 *septdecies*)	PB	

XF

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)	XS	

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé

Dont déduction exceptionnelle (art. 39*decies*)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* F)	YI	
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* G)	YL	
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 *decies* E)	YH	
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* C)	YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* D)	YD				

XG : 180 840

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage	Y2	
TOTAL II	XH	5 142 009

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice **(I moins II)**	XI	569 088		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit **(II moins I)**			XJ	0
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	569 088	XO	

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation

ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST

31/12/2021

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
Mali de Fusion non déductible (actif net apporté négatif)	277 244
TUP avec rétroactivité Fiscale	15 816
Part des augmentations de capital non déductibles	76 511
Divers	71 625
Redressements d'impôts non déductibles	927 539
Dividendes encaissés mais rattachés comptablement à exer. antér.	3 569

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A

Désignation

ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST

31/12/2021

II - DEDUCTIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
Remboursement SPR	180 840

Cegid Group

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 A*bis*
2021

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST

N° SIRET : 45253967900012

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

0008 rue Courtois
93505 Pantin cedex

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021 Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS	Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	3 793 674
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)		E 2	1 917 423
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 *bis* du CGI		E 9	0
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A		Z 7	
	TOTAL I	E 3	5 711 097
II - DÉDUCTIONS	Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU,WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)		E 5	5 142 009
Plus-values nettes à long terme • imposées au taux de 19 %		E Y	
• imposées au taux de 15 %		E 6	
• imposées au taux de 0 %		E Z	
• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F (1), 238 *bis* JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL	TOTAL II	F 1	5 142 009

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	569 088	
	Déficit (II-I)	F 3		0
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	569 088	
	Déficit	F 9		0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Cegid Group

10 **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209–II–2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)			K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis–K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
Provision pour pertes sur contrat (pertes à terminaison)	8X	263 703	8Y	527 565
Provision MONSINO dépréciation FDC	8Z		9A	4 163 138
Provisions pour risques sociaux	9B		9C	16 392
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
Contribution sociale de solidarité (Organic)	9K	87 940	9L	95 186
Participation des salariés	9M		9N	158 888
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	351 643 ▼ ligne WI	YO	4 961 169 ▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Cegid Group

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 B*bis*
2021

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

0008 rue Courtois
93505 Pantin cedex

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021 Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	-36 977
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d' éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis)	M5ter	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	0
Total des déficits restant à reporter	H9	0

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B*bis* déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine		Moins-values À 19 % ou à 15 %	Moins-values À 16,5 %	Moins-values À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)	Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N		0		(2) 0 (3) 0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			(2) (3)			
	N - 2			(2) (3)			
	N - 3			(2) (3)			
	N - 4			(2) (3)			
	N - 5			(2) (3)			
	N - 6			(2) (3)			
	N - 7			(2) (3)			
	N - 8			(2) (3)			
	N - 9			(2) (3)			
	N - 10			(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Cegid Group

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP **N° 2058-C 2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST — Néant ☐ *

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-1 662 683
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 917 871
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	255 188

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB	
Affectations aux réserves – Autres réserves	ZD	
Dividendes	ZE	
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	255 188
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	255 188

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS

— Engagements de crédit–bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail	J7		) YQ
— Engagements de crédit–bail immobilier				YR
— Effets portés à l'escompte et non échus				YS

DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

— Sous–traitance				YT 7 944 415
— Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	841 149	) XQ 4 342 469
— Personnel extérieur à l'entreprise				YU
— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS 237 520
— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV
— Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		) ST 43 630 679
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ 56 155 083

DÉTAILS DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES

— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW 167 088
— Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		) 9Z 160 054
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX 327 142

T.V.A.

— Montant de la T.V.A. collectée	YY 247 053 882
— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ 244 180 132

DIVERS

— Montant brut des salaires *				ØB
— Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS
— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK 1,10 %
— Numéro du centre de gestion agréé *	XP		— **Filiales et participations:** (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 1
— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice				RG
— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217*octies*				RH

REGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	569 088	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL
			Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC 0
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale — JH 2 — N° SIRET de la société mère du groupe — JJ 34409209300014

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 FC 2021

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST

N° SIRET : 45253967900012

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

0008 rue Courtois
93505 Pantin cedex

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		**19 %** (1)	**15 %**	**0 %**
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1	0	0	-36 977
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5	0	0	-36 977

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	569 088
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	569 088

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Cegid Group

12 **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP **N° 2059-A** **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	LOGANA - TITRES PART NP - P 22/12/2010	1				1
	2	MEMARIC - TITRES PART NP - 24/02/2011	10 241				10 241
	3	COPRA - TITRES PART NP - PV 26/04/2010	61 500				61 500
	4	AMARYLIS - TITRES PART NP - 04/12/2006	60 011				60 011
	5	PONTCASSI - TITRES PART NP 26/02/2007	3				3
	6	UMBRESSO - TITRES PART - MV 31/08/2021	14 364				14 364
	7	SOBEDEX - TITRES PART NP - 04/10/2010	5 276				5 276
	8	EVEN - TITRES PART - MVLT+M 10/09/2009	96 848				96 848
	9	LADUNE - TITRES PART - MVLT 10/09/2009	39 984				39 984
	10	LONSBEARN - TITRES PART - M 18/07/2018	22 170				22 170
	11	NEMAU - TITRES PART - MVLT 04/12/2015	27 937				27 937
	12	KAMANDE + JOGATI - VARIATIO	90 529				90 529

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* — Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 12,8 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1	1 442	1 441				1 441	
	2	14 881	4 640				4 640	
	3	90 529	29 029				29 029	
	4	112 625	52 614				52 614	
	5	1	-2				-2	
	6	1	-14 363	-14 363				
	7	8 110	2 834				2 834	
	8	1 000	-95 848	-56 277			-39 571	
	9	0	-39 984				-39 984	
	10	990	-21 180	-20 234			-946	
	11	0	-27 937				-27 937	
	12	90 529	0					
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					107 905	
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					127 000	
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		-90 874			-36 977	
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19de la colonne) ⑩		**(A)**		**(B)** (ventilation par taux)		**(C)**
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cegid Group

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP **N° 2059-B 2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST — Néant ☐ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus–values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** **DGFiP N° 2059-C** **2021**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST — Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins–value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	0
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*–0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*–0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins–values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦= ②+③+④−⑤−⑥ ⑦
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies* –0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies* –0 *bis* du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N	0	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus–values et les moins–values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exer–cices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST

Néant ☐ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous–comptes de la réserve spéciale des plus–values à long terme				
		taxées à **10** %	taxées à **15** %	taxées à **18** %	taxées à **19** %	taxées à **25** %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E 2021

Désignation de l'entreprise : ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2021 et clos le : 31/12/2021 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	45,20
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 529 010 084
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	2 529 010 084

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	6 775
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	6 775

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	2 457 684 760
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	46 229 162
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	3 501 320
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	281 449
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins–values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	2 507 696 691

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	21 320 168

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur les formulaires n° 1329–AC et 1329–DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF)	SA	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330–CVAE–SD), veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330–CVAE–SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	/ / à / / /
	GZ	/ / à / / /
Date de cessation	HR	/ / /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

17 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** **DGFiP N° 2059-F** **2021**

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 **(1)**

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 N° SIRET 4 5 2 5 3 9 6 7 9 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST

ADRESSE (voie) 0024 rue Auguste Chabrières

CODE POSTAL 75015 VILLE Paris

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	3 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL

N° SIREN (si société établie en France) 341192227 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 3 000

Adresse : N° 24 Voie RUE AUGUSTE CHABRIERES

Code Postal 75015 Commune PARIS Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre **(2)** Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : **N°** Voie

Code Postal Commune Pays

Titre **(2)** Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

18 **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFiP **N° 2059-G** **2021**

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/2 **(1)** Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 **N° SIRET** 4 5 2 5 3 9 6 7 9 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST

ADRESSE (voie) 0024 rue Auguste Chabrières

CODE POSTAL 75015 VILLE Paris

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	15

Forme juridique SA Dénomination MITHRIN
N° SIREN (si société établie en France) 425033776 % de détention 99,99
Adresse : N° Voie Prat de Valat
Code Postal 82710 Commune BRESSOLS Pays

Forme juridique SAS Dénomination MATANDO
N° SIREN (si société établie en France) 821432440 % de détention 99,96
Adresse : N° Voie Prat de Valat
Code Postal 82710 Commune BRESSOLS Pays

Forme juridique SAS Dénomination MEYRON
N° SIREN (si société établie en France) 332538024 % de détention 99,99
Adresse : N° Voie Prat de Valat
Code Postal 82710 Commune BRESSOLS Pays

Forme juridique SAS Dénomination MONSINO
N° SIREN (si société établie en France) 831452016 % de détention 99,00
Adresse : N° Voie Prat de Valat
Code Postal 82710 Commune BRESSOLS Pays

Forme juridique SAS Dénomination MURSUD
N° SIREN (si société établie en France) 407898097 % de détention 99,99
Adresse : N° Voie 180 Avenue des Pyrénées
Code Postal 31600 Commune MURET Pays

Forme juridique SAS Dénomination LOUPAGI
N° SIREN (si société établie en France) 489010967 % de détention 99,98
Adresse : N° Voie Lieu Dit "Le Bourg"
Code Postal 64270 Commune PUYOO Pays

Forme juridique SAS Dénomination JUMACAP
N° SIREN (si société établie en France) 518151295 % de détention 99,98
Adresse : N° Voie Prat de Valat
Code Postal 82710 Commune BRESSOLS Pays

Forme juridique SCI Dénomination SCI DRIVE AGEN
N° SIREN (si société établie en France) 879137842 % de détention 99,00
Adresse : N° Voie Prat de Valat
Code Postal 82710 Commune BRESSOLS Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

18 **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFiP **N° 2059-G** **2021**

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2 / 2 **(1)**

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 **N° SIRET** 4 5 2 5 3 9 6 7 9 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST

ADRESSE (voie) 0024 rue Auguste Chabrières

CODE POSTAL 75015 VILLE Paris

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	15

Forme juridique	SAS	Dénomination	MONTAERO			
N° SIREN (si société établie en France)	881947063			% de détention	99,00	
Adresse : N°		Voie	Prat de Valat			
Code Postal	82710	Commune	BRESSOLS		Pays	
Forme juridique	SAS	Dénomination	SOGRAUDIS			
N° SIREN (si société établie en France)	387722390			% de détention	99,99	
Adresse : N°		Voie	Prat de Valat			
Code Postal	82710	Commune	BRESSOLS		Pays	
Forme juridique	SAS	Dénomination	TYMAHAUD			
N° SIREN (si société établie en France)	500524301			% de détention	99,98	
Adresse : N°		Voie	Avenue de Cramat			
Code Postal	40140	Commune	SOUSTONS		Pays	
Forme juridique	SAS	Dénomination	LISARINO			
N° SIREN (si société établie en France)	890077902			% de détention	99,00	
Adresse : N°		Voie	Prat de Valat			
Code Postal	82710	Commune	BRESSOLS		Pays	
Forme juridique	SAS	Dénomination	MOMBAZON			
N° SIREN (si société établie en France)	342982683			% de détention	99,99	
Adresse : N°	79	Voie	Avenue Augustin Conte			
Code Postal	33560	Commune	CARBON BLANC		Pays	
Forme juridique	SAS	Dénomination	SIANA			
N° SIREN (si société établie en France)	450968797			% de détention	99,96	
Adresse : N°	50	Voie	Avenue de l'Aquitaine			
Code Postal	33560	Commune	SAINTE EULALIE		Pays	
Forme juridique	SAS	Dénomination	SPR ALIMENTAIRE SUD OUEST			
N° SIREN (si société établie en France)	534802285			% de détention	30,00	
Adresse : N°		Voie	Prat de Valat			
Code Postal	82710	Commune	BRESSOLS		Pays	
Forme juridique		Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention		
Adresse : N°		Voie				
Code Postal		Commune			Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 48 000 euros
Siège social : 24 rue Auguste Chabrières – 75015 PARIS
452 539 679 R.C.S. PARIS
(ci-après « la Société »)

* *
*

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 18 MAI 2022

Extrait du Procès-verbal

.../...

DEUXIÈME DÉCISION
(Affectation du résultat)

L'Associé unique, sur la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 3 793 674 euros, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice.....3 793 674 euros

En totalité au Compte « Autres réserves », qui s'élèverait ainsi à 11 185 752 euros.

Compte tenu de cette affectation les capitaux propres de la Société seraient de 14 659 980 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION (en Euro)	MONTANT DU DIVIDENDE (en Euro)
31 décembre 2020	0	0
31 décembre 2019	0	0
31 décembre 2018	366,67	1 100 010

.../...

CINQUIÈME DÉCISION
(Pouvoirs pour les formalités)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Pour extrait certifié conforme à l'original

M. Grégory DEJEAN
Président

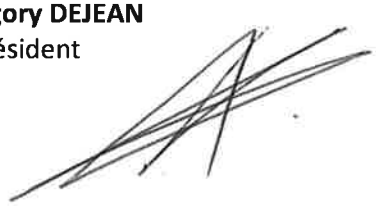

KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

ITM Alimentaire Sud-Ouest S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ITM Alimentaire Sud-Ouest S.A.S.
24, rue Auguste Chabrières
75 015 Paris

Ce rapport contient 34 pages

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

ITM Alimentaire Sud-Ouest S.A.S.

Siège social : 24, rue Auguste Chabrières
75 015 Paris
Capital social : €.48 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'attention de l'Associé unique de la société ITM Alimentaire Sud-Ouest S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ITM Alimentaire Sud-Ouest S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note 1 « Faits marquants et évènements postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels concernant le dénouement du contrôle fiscal sur l'exercice.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes 2.2. « Immobilisations incorporelles » et 2.4 « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels exposent respectivement les principes et les méthodes comptables relatives à l'évaluation des surcoûts et des immobilisations financières.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus ainsi que le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 10 mai 2022

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Jean-Charles Simon
Associé

ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST
Comptes annuels au 31/12/2021

les Mousquetaires

Table des matières

Table des matières 2

Bilan actif 4

Bilan passif 5

Compte de résultat 6

Compte de résultat (suite) 7

Tableau de flux de trésorerie 8

Note 1 : Faits marquants et événements postérieurs à la clôture 10

Note 2 : Principes et méthodes comptables 10
1. Principes généraux 10
2. Immobilisations incorporelles 11
3. Immobilisations corporelles 12
4. Immobilisations financières 12
5. Clients et comptes rattachés 14
6. Trésorerie 14
7. Provisions 14
8. Fiscalité 14
9. Engagements hors bilan 15
10. Autres informations 16

Note 3 : Notes sur le bilan 17
1. Immobilisations incorporelles 17
2. Immobilisations corporelles 17
3. Immobilisations financières 18
4. Actif circulant 19
5. Trésorerie 20
6. Charges constatées d'avance 20
7. Capitaux propres 21
8. Provisions 21
9. Dettes 22

Note 4 : Notes sur le compte de résultat 24
1. Résultat d'exploitation 24
2. Résultat financier 25
3. Résultat exceptionnel 26
4. Fiscalité 27

Note 5 : Autres informations 28
1. Effectif 28
2. Honoraires des commissaires aux comptes 28
3. Rémunération des dirigeants 28
4. Transactions effectuées avec les parties liées 28
5. Engagements hors bilan 28

Annexe : Tableau des filiales et participations 29

Bilan actif

Les montants sont exprimés en milliers d'euros

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions,brevets et droits similaires	5	5		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	54 645	41 811	12 834	14 546
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	***54 650***	***41 816***	***12 834***	***14 546***
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles	183	137	46	58
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	***183***	***137***	***46***	***58***
Autres participations	15 490	3 019	12 471	13 298
Créances rattachées à des participations	21 526	20 969	557	12 169
Autres titres immobilisés	4 814	107	4 707	4 805
Prêts	2 617	1 804	813	715
Autres immobilisations financières	81 361		81 361	58 424
TOTAL immobilisations financières	***125 807***	***25 899***	***99 909***	***89 411***
Total Actif Immobilisé (II)	***180 640***	***67 851***	***112 789***	***104 015***
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes	203		203	70
Clients et comptes rattachés	93 611	1 520	92 091	90 948
Autres créances	35 754		35 754	33 956
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	***129 365***	***1 520***	***127 845***	***124 903***
Valeurs mobilières de placement	370		370	400
Disponibilités	80		80	9
TOTAL Disponibilités	***450***		***450***	***409***
Charges constatées d'avance	27		27	27
TOTAL Actif circulant (III)	***130 045***	***1 520***	***128 525***	***125 409***
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (V)				
Total Général (I à VI)	***310 685***	***69 371***	***241 314***	***229 424***

Bilan passif

Les montants sont exprimés en milliers d'euros

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 48)	48	48
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 960	2 960
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	5	5
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)	7 392	7 392
TOTAL Réserves	***7 397***	***7 397***
Report à nouveau	255	-1 663
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**3 794**	**1 918**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	206	165
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	***14 660***	***10 825***
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques		16
Provisions pour charges	3 008	6 501
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	***3 008***	***6 518***
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	36	4 066
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	7 640	5 008
TOTAL Dettes financières	***7 676***	***9 074***
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	90	25
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 193	10 441
Dettes fiscales et sociales	4 295	4 800
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	116	801
Autres dettes	199 276	186 933
TOTAL Dettes d'exploitation	***215 970***	***203 001***
Produits constatés d'avance		7
TOTAL DETTES (IV)	***223 646***	***212 081***
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	***241 314***	***229 424***

Compte de résultat

Les montants sont exprimés en milliers d'euros

Compte de résultat			Exercice N			Exercice N-1
			France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises			2 451 930		2 451 930	2 428 162
Production vendue biens			14 139		14 139	12 194
Production vendue services			62 941		62 941	70 946
Chiffres d'affaires nets			***2 529 010***		***2 529 010***	***2 511 302***
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					834	581
Autres produits						
Total des produits d'exploitation (I)					***2 529 844***	***2 511 883***
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					2 437 977	2 414 340
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					14 124	12 182
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						
Autres achats et charges externes					56 155	57 853
Impôts, taxes et versements assimilés					327	577
Salaires et traitements					1 945	1 848
Charges sociales					857	798
Dotations d'exploitation	**sur immobilisations**	Dotations aux amortissements			2 298	2 258
		Dotations aux provisions				
	Sur actif circulant : dotations aux provisions				1 112	968
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				264	188
Autres charges					281	299
Total des charges d'exploitation (II)					***2 515 340***	***2 491 311***
RÉSULTAT D'EXPLOITATION					**14 504**	**20 572**
Bénéfice attribué ou perte transférée		(III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré		(IV)				
Produits financiers de participations					743	598
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					137	72
Autres intérêts et produits assimilés					392	333
Reprises sur provisions et transferts de charges					4 940	6 102
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						134
Total des produits financiers (V)					***6 213***	***7 239***
Dotations financières aux amortissements et provisions					10 007	15 285
Intérêts et charges assimilées					5 439	4 590
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)					***15 447***	***19 875***
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					**-9 234**	**-12 636**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)					**5 271**	**7 936**

Compte de résultat (suite)

Les montants sont exprimés en milliers d'euros

Compte de résultat (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	98	-51
Produits exceptionnels sur opérations en capital	320	7 250
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 022	2 334
Total des produits exceptionnels (VII)	***5 441***	***9 533***
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 340	2 414
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	438	9 691
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	56	271
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***5 834***	***12 376***
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	**-393**	**-2 844**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		159
Impôts sur les bénéfices (X)	1 084	3 016
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	***2 541 498***	***2 528 655***
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	***2 537 704***	***2 526 737***
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	**3 794**	**1 918**

Tableau de flux de trésorerie

Les montants sont exprimés en milliers d'euros

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Flux de trésorerie d'exploitation		
Résultat de l'exercice	**3 794**	**1 918**
Amort. et dép. sur actifs (hors actif circulant)	-7 154	-10 007
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées et provisions pour risques & charges	-3 454	181
Élimination des amortissements et provisions	**3 700**	**10 188**
Produits de cession	320	7 250
VNC des éléments cédés	429	9 688
Élimination - Résultat sur fusion	277	
Élimination boni / mali sur cession d'actions propres		
Élimination des plus ou moins values de cession	**386**	**2 438**
Élimination des changements de méthode passés en résultat		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	**7 880**	**14 544**
Stocks et en cours nets		
Créances et comptes de régularisation (net)	5 389	7 051
Dettes et compte de régularisation	13 701	-24 466
Incidence de la variation du BFR	**8 312**	**-31 517**
Flux net généré par (affecté à) l'activité	**16 192**	**-16 973**
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-574	
Charges à répartir		
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-8
Acquisitions d'immobilisations financières	-1 207	-7 070
Prêts et avances consentis	-26 891	-41 843
Total des investissements	**-28 672**	**-48 921**
Produits de cessions des immobilisations corporelles		
Produits de cessions des titres	3 361	8 192
Réduction des autres immobilisations financières	10 602	5 339
Total des cessions	**13 963**	**13 531**
Incidence des restructurations (apports-fusions)		
Flux net de tréso. provenant du (affecté au) fin.	**-14 709**	**-35 389**
Dividendes versés		
Augmentations (réductions) de capital		
Subventions d'investissement		
Émissions d'emprunt	2 641	1 972
Versements effectués sur titres de participation		
Remboursements d'emprunt	-53	
Cessions (acq.) d'actions propres		
Variation nette des concours bancaires		
Flux net de tréso. provenant du (affecté au) fin.	**2 588**	**1 972**
Incidence des variations de cours de devises		
Incidence des changements dans les principes retenus		
Variation de trésorerie	**4 071**	**-50 390**
Trésorerie à l'ouverture	**-3 657**	**46 734**
Trésorerie de clôture	**414**	**-3 657**
Variation de trésorerie (bouclage)	**4 071**	**-50 390**

ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST
N° Siren 452539679
24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2021

Note 1 : Faits marquants et événements postérieurs à la clôture

Faits marquants :

Depuis le printemps 2020, la pandémie mondiale de COVID-19 continue de perturber les habitudes des consommateurs et le fonctionnement de l'économie. Les tendances observées en 2020 se sont poursuivies en 2021, avec une activité forte des points de vente de toutes nos enseignes et en conséquence une croissance de chiffre d'affaires pour le groupe dans sa globalité.
La société a versé en 2021 la prime PEPA à un certain nombre de salariés.
Cette crise inédite a eu pour conséquence pour la société une hausse de l'activité avec effet sur le niveau de résultat. Tous les effets ont été pris et appréhendés dans les comptes.

Un contrôle fiscal portant sur les années 2014, 2015 a abouti à une régularisation de 928 k€ d'IS complémentaire.

Dans le cadre de la simplification et de la diminution du nombre de structures juridiques du Groupement des Mousquetaires, ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST a réalisé une dissolution anticipée de société dont elle détenait la totalité des titres. La société ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST a déclaré placer sous le régime de faveur prévu par l'article 210 A du Code Général des Impôts cette dissolution-confusion de patrimoine :

Concernant la société ERTONNE : La délibération de l'associé unique de la société ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST, la société ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, en date du 28/07/2021 a approuvé la dissolution sans liquidation de la société ERTONNE dans les conditions de l'Article 1844-5, Alinéa 3 du Code Civil. Les éléments d'actif / passif de la société ont été repris dans les comptes de la société confondante pour leur valeur comptable, en application de l'avis CNC du 25/03/2004 (arrêté du 07/06/2004, JO du 8, p 10115). Cette dissolution sans liquidation a pris effet au 30/09/2021.

Evènements postérieurs à la clôture :

Le 24 février 2022, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a été déclenchée, entraînant en réaction une vague de mesures et de sanctions imposées par la France, par l'Europe et par de nombreux pays dans le monde. L'activité de la société n'est pas de nature à être impactée directement par cette crise.

Note 2 : Principes et méthodes comptables

1. Principes généraux

ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST a été constituée sous la forme d'une Société par actions simplifiée.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes définis par le code de commerce et le règlement de l'ANC n°2014-03 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Sauf indication contraire, les informations chiffrées contenues dans cette annexe sont présentées en milliers d'euros.

Changement de règles et méthodes comptables

Au cours de l'exercice, aucun changement de méthode n'est intervenu, par conséquent les exercices sont comparables sans retraitement.

2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées, à l'actif du bilan, à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif sur les durées d'utilité prévisionnelles suivantes :

	Durée Moyenne
Frais d'établissement	5 ans
Frais de recherche, développement, concessions, brevets, licences	1 à 7 ans
Droit au bail	Durée restante du bail
Fonds commercial	10 ans /-*
Surcoûts	10 ans
Autres immobilisations incorporelles	1 à 5 ans

* En application des dispositions du règlement ANC 2015-06, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis.

Un amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions règlementées, est constaté en complément à chaque fois que les durées fiscales admises sont inférieures aux durées d'utilisation.

Cas particulier des surcoûts

Lors de l'acquisition de titres de points de vente destinés à être recédés, la différence entre le prix d'acquisition des titres et leur valeur calculée selon les normes d'évaluation propres au Groupement des Mousquetaires est assimilée à un surcoût et comptabilisée en autres immobilisations incorporelles. En cas de revente du point de vente dans les 2 ans, la valeur calculée est remplacée par le prix de cession des titres détenus, qui est assimilée à une valeur de marché. Le surcoût est donc susceptible d'être modifié dans ce cas.

Les surcoûts sont amortis linéairement, prorata temporis fin de mois, sur 10 ans depuis le 01/01/2018.
Jusqu'au 31 décembre 2017, ils étaient amortis sur 5 ans. Des analyses ont été menées sur les actifs sous-jacents économiques qui ont été étudiés selon différentes méthodes. Ces analyses ont conclu à une durée de vie comprise entre 8.7 et 10 ans.

Par application du règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018, le groupe a choisi de modifier la durée d'amortissement de façon prospective au titre du changement d'estimation pour la porter à 10 ans.

3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition incluant le prix d'achat, les frais accessoires et les frais d'acquisition comme préconisé dans la méthode de référence.

Amortissements

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif sur les durées d'utilité prévisionnelles suivantes :

	Durée Moyenne
Agencements des terrains	
Constructions	Selon composants
Agencements des constructions	10 à 15 ans
Installations techniques	3 à 20 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel de bureau	4 à 10 ans
Matériel informatique	2 à 4 ans

Un amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions règlementées, est constaté en complément à chaque fois que les durées fiscales admises sont inférieures aux durées d'utilisation.

Dépréciations

A la clôture de l'exercice, un test de dépréciation est réalisé pour les actifs détenus depuis au moins deux ans. Ce test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'immeuble, terrain, et mali technique éventuel inclus, à sa valeur actuelle.
La valeur actuelle est déterminée selon les méthodes suivantes par ordre de priorité :

- Prix de cession inclus dans une promesse de vente ;
- Valeur déterminée par une société d'expertise immobilière au cours des trois dernières années ;
- Valeur de rendement déterminée en fonction des revenus générés par l'actif et de son taux de rendement attendu (entre 6 et 10%).

En cas de moins-value supérieure à deux ans de dotations aux amortissements, une dépréciation de l'actif est comptabilisée en priorité sur le mali technique de fusion, puis au prorata des valeurs nettes comptables du terrain et de la construction.

4. Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués au prix d'acquisition ou à la valeur d'entrée lorsqu'il s'agit d'une souscription au capital d'une (nouvelle) filiale.
Les frais d'acquisition des titres sont comptabilisés en immobilisations et sont rapportés en résultat de façon linéaire sur une durée 5 ans par la constitution de provisions règlementées.

Cas particulier des titres de Point de Vente
Les titres de participation sont composés des prises de participation d'au moins 10% d'une société, et sont enregistrés à leur prix d'acquisition minorée d'un surcoût, qui correspond à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la valeur calculée selon les normes d'évaluation propres au Groupement des Mousquetaires.

Cas particulier des malis techniques affectés en titres
A compter du 1er janvier 2016 et conformément aux règles comptables applicables au mali technique de fusion fixées par le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015, modifiant le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan comptable général, les malis de fusion sont affectés aux actifs sous-jacents. Certains ont été ainsi reclassés en titres de participation.

Créances rattachées aux participations et prêts

La rubrique « créances rattachées à des participations » comprend l'ensemble des créances financières détenues sur les sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation. Il s'agit principalement de montants inscrits en comptes courants susceptibles d'évoluer en fonction de la trésorerie des sociétés concernées dans le cadre d'une convention de trésorerie au sein du groupe.
La rubrique « prêts » est constituée des créances sur des sociétés ayant donné lieu à la mise en place d'un plan d'étalement de règlement des dûs ou d'avances versées dans le cadre d'acquisitions de points de vente à venir. Les créances enregistrées en prêt ont fait l'objet d'un accord prévoyant explicitement les échéances de remboursement, à la différence de celles enregistrée dans la rubrique précédente.

Titres immobilisés

Il s'agit de titres que la société a l'intention de conserver durablement. Ils sont représentatifs de parts de capital ou de placements à long terme mais contrairement aux titres de participations leur détention n'est pas jugée utile à l'activité de la détentrice. Les titres immobilisés sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Dépréciation des actifs financiers

Les dépréciations des titres de participation sont déterminées par comparaison du coût d'acquisition figurant à l'actif du bilan et de la quote-part de capitaux propres réévalués détenus. Une dépréciation est dotée lorsque la valeur comptable des titres est supérieure à la quote-part de capitaux propres réévalués détenus.
Les dépréciations des créances rattachées à des participations sont constatées à hauteur de la quote-part de capitaux propres réévalués détenus, s'ils sont négatifs.
En cas d'insuffisance des créances rattachées à des participations par rapport à la quote-part de capitaux propres réévalués détenus et négatifs, un complément dépréciation est doté selon l'ordre suivant : prêts, créances clients puis provision pour risques si besoin.

Précisions ou exceptions quant au principe général de dépréciation des immobilisations financières :

- *Filiales immobilières de moins de deux ans*

La règle groupe veut qu'aucune provision ne soit comptabilisée sur les titres de sociétés immobilières avant un délai de deux ans sauf évènements exceptionnels (arrêt de la filiale…).

- *Sociétés disposant d'un patrimoine immobilier*

Les capitaux propres des filiales disposant d'un patrimoine immobilier (en propre ou en crédit-bail) sont réévalués.

La valorisation de ces actifs immobiliers peut être fondée sur des expertises immobilières récentes ou estimée sur la base d'une valeur de rendement.

- La filiale possède un patrimoine immobilier en propre :

La situation nette réévaluée est obtenue en substituant à la valeur nette comptable des biens immobiliers (y compris l'éventuel mali technique affecté) leur valeur réelle. Une plus ou moins-value est ainsi dégagée.

- La filiale possède un patrimoine immobilier financé par crédit-bail :

Dans ce cas, il est tenu compte à l'actif de la valeur réelle des biens immobiliers et au passif de la dette financière correspondante à hauteur du capital restant dû majoré le cas échéant du prix de levée d'option et du droit au bail.

- Cas d'une société holding :

Les capitaux propres d'une société holding détenant des titres de sociétés immobilières sont réévalués de la même façon : les capitaux propres des filles sont réévalués comme indiqué ci-dessus et la valeur ainsi obtenue se substitue à la valeur nette comptable des titres de participation inscrite à l'actif du bilan de la mère.

Pour les filiales constituées sous forme de SNC, les statuts prévoient dans certaines conditions une affectation automatique des résultats (bénéfice ou perte). Dans ce cas, aucune dépréciation n'est comptabilisée même si les résultats de ces filiales sont fortement déficitaires.

5. Clients et comptes rattachés

Les créances sont inscrites pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée pour les clients représentant des risques de non-recouvrement.

6. Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées à leur coût d'acquisition, ou à leur valeur économique si cette dernière lui est inférieure. Les moins-values potentielles font l'objet de provisions.

7. Provisions

Une provision est constatée en présence d'une obligation devant engendrer une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers, sans contrepartie équivalente attendue de celui-ci.

L'obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel, ou être implicite.

8. Fiscalité

TVA

Depuis le 1er janvier 2013, la société appartient au groupe d'intégration de TVA dont la société mère est ITM Entreprises en application du décret n° 2012-239 du 20 Février 2012 relatif aux modalités d'application du régime optionnel de consolidation au sein d'un groupe du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée et des taxes assimilées.

Impôts sur les bénéfices

L'impôt comptabilisé correspond à l'impôt exigible. Aucun impôt différé n'est comptabilisé.
Depuis le 1er janvier 2011, la société fait partie du Groupe Fiscal constitué par la Société Civile des Mousquetaires en application de l'Article 223-A et suivant du Code Général des Impôts.
La convention signée prévoit la disposition suivante "La centralisation des impôts sur la Société Mère ne devant ni léser, ni avantager les Sociétés Filiales, il a été décidé d'organiser les relations entre la Société Mère et les Sociétés Filiales de telle sorte que ces dernières se trouvent dans une situation comparable à celle qui aurait été la leur si elles étaient restées imposées séparément."
Un avenant à la convention d'intégration, a toutefois introduit une dérogation temporaire aux principes généraux et réalloue aux filiales ayant bénéficié d'un abandon ou d'une subvention à caractère financier, la part de l'économie d'impôt réalisée par le groupe fiscal sur la neutralisation de cet abandon, plafonné à hauteur de l'impôt dû par chaque fille concernée. En cas de déneutralisation ultérieure au sein de l'intégration, cette réallocation partielle du boni d'intégration devra être restituée par la fille.

9. Engagements hors bilan

Engagements de retraite

Les engagements relatifs aux engagements de retraite sont estimés selon la méthode prospective des unités de crédits projetées qui prend notamment en compte la probabilité de maintien du personnel dans la société jusqu'à sa retraite, l'évolution future de la rémunération et un taux d'actualisation reflétant le taux de rendement à la date du bilan des obligations émises par des émetteurs privés de premier rang.

Hypothèses	Valeurs proposées pour l'évaluation au 31/12/2021	Valeurs finales au 31/12/2020
Date de l'évaluation	31/12/2021	31/12/2020
Taux d'inflation	Inclus dans les autres paramètres	Inclus dans les autres paramètres
Taux d'actualisation	1,00% (sensibilité +/- 25 pbs)	0,30% (sensibilité +/- 25 pbs)
Profil de carrière	Cadres : 2,5%	Cadres : 2,5%
	AGM : 2%	AGM : 2%
	Employés : 1,5%	Employés : 1,5%
Taux de charges sociales	CAD : 48%	CAD : 48%
	AGM : 43%	AGM : 43%
	EMP : 39%	EMP : 39%
Dérive des montants (médailles définies en euros)	2,00%	2,00%
Age de début de carrière	CAD : 22 ans	CAD : 22 ans
	AGM : 20 ans	AGM : 20 ans
	EMP : 20 ans	EMP : 20 ans
Table de mortalité	INSEE 2015-2017 (Homme) INSEE 2015-2017 (Femme)	INSEE 2013-2015 (Homme) INSEE 2013-2015 (Femme)
Age de départ à la retraite	CAD : 65 ans	CAD : 65 ans
	AGM : 63 ans	AGM : 63 ans
	EMP : 63 ans	EMP : 63 ans
Table de turnover	CAD : table TO 2020 - CAD (fonction de l'âge)	CAD : table TO 2020 - CAD (fonction de l'âge)
	AGM : table TO 2020 - AGM (fonction de l'âge)	AGM : table TO 2020 - AGM (fonction de l'âge)
	EMP : table TO 2020 - EMP (fonction de l'âge)	EMP : table TO 2020 - EMP (fonction de l'âge)
Modalité de départ :	Départ volontaire	Départ volontaire

Engagements donnés

Les engagements de retraite ne font pas l'objet d'une comptabilisation. Leur montant est estimé à 418 807 €uros au 31/12/2021.

10. Autres informations

Les comptes de la société ITM ALIMENTAIRE SUD OUEST sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale au sein de la société Les Mousquetaires, société par actions simplifiée, dont l'établissement principal est : 1 Allée Des Mousquetaires 91070 Bondoufle, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 789 169 323.

Note 3 : Notes sur le bilan

1. Immobilisations incorporelles

Variation des valeurs brutes

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Acquisitions	Sorties et Autres flux	Montant au 31/12/2021
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets	5			5
Autres immobilisations incorporelles	54 454	574	383	54 645
Immobilisations incorporelles en cours				
Total	**54 459**	**574**	**383**	**54 650**

Variation des amortissements et dépréciations

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Dotations	Reprises Autres flux	Montant au 31/12/2021
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets	5			5
Autres immobilisations incorporelles	39 908	2 286	383	41 811
Total	**39 913**	**2 286**	**383**	**41 816**

2. Immobilisations corporelles

Variation des valeurs brutes

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Acquisitions	Sorties et Autres flux	Montant au 31/12/2021
Installations et agencements				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	183			183
Immobilisations corporelles en cours				
Total	**183**			**183**

Variation des amortissements et dépréciations

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Dotations	Reprises Autres flux	Montant au 31/12/2021
Installations et agencements				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	125	12		137
Total	**125**	**12**		**137**

3. Immobilisations financières

Variation des immobilisations financières

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Acquisitions	Sorties Autres flux	Montant au 31/12/2021
Titres de participation	16 531	234	1 275	15 490
Créances rattachées à des participations	28 214	3 607	10 321	21 500
Intérêts sur créances rattachées	209	27	210	26
Autres titres immobilisés	4 809	288	284	4 813
Prêts	2 499	396	278	2 617
Dépôts et cautionnements	186		180	6
Autres immobilisations financières	58 238	23 605	488	81 355
Total	**110 686**	**28 157**	**13 036**	**125 807**

Dépréciations des immobilisations financières

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Dotations	Reprises Autres flux	Montant au 31/12/2021
Titres de participation	3 233	127	341	3 019
Créances rattachées à des participations	16 255	8 255	3 540	20 969
Autres titres immobilisés	4	105	2	107
Prêts	1 784	20		1 804
Autres immobilisations financières				
Total	**21 275**	**8 507**	**3 883**	**25 899**

Échéances des créances financières

Données en k€	Montant au 31/12/2021	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations	21 526	21 526	
Prêts	2 617	2 325	291
Autres immobilisations financières	81 361	81 355	6
Total	**105 504**	**105 207**	**297**

4. Actif circulant

Échéances des créances d'exploitation

Données en k€	Montant au 31/12/2021	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
Clients et comptes rattachés	93 611	89 500	4 111
Personnel et comptes rattachés	19	3	16
Etat, autres collectivités	3 575	3 575	
Groupe et Associés	3 400	3 400	
Autres débiteurs	28 760	28 760	
Total	**129 365**	**125 237**	**4 128**

Les comptes courants Groupe se composent du compte courant avec la SPR Sud-Ouest pour la réduction de Capital et du compte d'intégration fiscale pour respectivement 870 K€ et 2 530 K€.

Les autres débiteurs sont constitués principalement d'avoirs à recevoir pour 27 134 K€, et de créances sur cessions de titres pour 1 626 K€.

Dépréciations des créances d'exploitation

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Dotations	Reprises Autres flux	Montant au 31/12/2021
Clients et comptes rattachés	2 274	1 112	1 866	1 520
Total	**2 274**	**1 112**	**1 866**	**1 520**

Produits à recevoir inclus dans les créances d'exploitation

Données en k€	Montant au 31/12/2021
Fournisseurs, avoirs à recevoir	27 134
Clients, factures à établir	7 483
État et autres collectivités publiques	3 525
Total	**38 142**

5. Trésorerie

Données en k€	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Disponibilités	80	9
VMP	370	400
Total	**450**	**409**

6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance de 27 K€ sont principalement composées de primes d'assurances pour 19 K€ et de charges fournisseurs pour 8 K€.

Données en k€	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AV HGR	27		
Total	**27**		

7. Capitaux propres

Le capital social est constitué de 3 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 16 euros au 31 décembre 2021.

La société est contrôlée directement à hauteur de 100 % par la société ITM Alimentaire International.

Les capitaux propres ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Affectation résultat2020	Résultat 2021	Autres variations	Montant au 31/12/2021
Capital social	48				48
Primes d'émission, de fusion, d'apport…	2 960				2 960
Écarts de réévaluation					
Réserve légale	5				5
Autres réserves	7 392				7 392
Report à nouveau	-1 663	1 918			255
Résultat de l'exercice	1 918	-1 918	3 794		3 794
Total	**10 660**	**0**	**3 794**		**14 454**

8. Provisions

Provisions règlementées

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Dotations	Reprises Autres Flux	Montant au 31/12/2021
Provision pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	165	56	14	206
Autres				
Total	**165**	**56**	**14**	**206**

Les provisions règlementées correspondent à l'amortissement fiscal des frais d'acquisition des titres et à l'amortissement dérogatoire sur les immobilisations.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant au 31/12/2021
Provisions pour litiges	16			16	0
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvèlement des immobilisations	1 706	264	502	25	1 442
Autres provisions pour risques et charges	4 795	1 501	120	4 611	1 566
Total	**6 518**	**1 765**	**622**	**4 653**	**3 008**

Dont dotations et reprises d'exploitations : Dotations 264 K€ et Reprises 544 K€.
Dont dotations et reprises financières : Dotations 1 501 K€ et Reprises 4 614 K€.
Dont dotations et reprises exceptionnelles : Reprises 117 K€

9. Dettes

Dettes financières

Echéances des dettes

Données en k€	Montant au 31/12/2021	Echéance à moins d'un an	Echéance comprise entre un et cinq ans	Echéance supérieure à 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Dépôt et cautionnement	428			428
Dettes rattachées à des participations	7 213	7213		
Autres dettes financières				
Découverts bancaires	36	36		
Total	**7 677**	**7 249**		**428**

Pour l'élaboration du tableau ci-dessus il a été considéré que les dettes financières avec les entreprises liées qui figurent sous la rubrique "Emprunts et dettes financières divers" étaient à moins d'un an dans tous les cas où il n'existe pas d'accord relatif aux dates de remboursement.

Autres dettes

Echéances des dettes

Données en k€	Montant au 31/12/2021	Echéance à moins d'un an	Echéance comprise entre un et cinq ans	Echéance supérieure à 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 193	12 193		
Dettes groupe	215	215		
Dettes fiscales et sociales	4 295	4 295		
Dettes sur immobilisations	116	116		
Autres dettes	199 151	199 151		
Total	**215 970**	**215 970**		

Les dettes groupe sont constituées principalement du compte courant de TVA pour 215 K€.
Les autres dettes sont constituées principalement des dettes fournisseurs.

Charges à payer dans les dettes

Données en k€	Montant au 31/12/2021
Emprunts et dettes financières	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 433
Dettes fiscales et sociales	4 168
Autres dettes	27 425
Total	**39 026**

Note 4 : Notes sur le compte de résultat

1. Résultat d'exploitation

Analyse du chiffre d'affaires par nature

Données en k€	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Vente de produits finis	14 139	12 194
Prestations de défense du réseau / Prestation de service	15 466	21 435
Activité de commissionnaire à la vente	2 451 930	2 428 162
Refacturations	47 547	49 596
Rabais Remises Ristournes Avoirs	-72	-85
Total	**2 529 010**	**2 511 302**

Analyse des autres achats et charges externes

Les charges d'exploitation sont composées entre autres

Données en k€	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Achats de Matières Premières	-14 124	-12 182
Achats liés à l'activité de commissionnaire à la vente	-2 437 977	-2 414 340
Autres achats	-5 583	-5 523
Sous-traitance	-2 432	-1 926
Crédit-bail, locations et charges de copropriété	-4 342	-5 467
Entretiens et réparations	-32	-35
Assurances	-71	-43
Etudes, recherches et documentations	-254	-310
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	-238	-258
Publicité, publication et relations publiques	-42 077	-42 953
Transports	-30	-27
Déplacements	-105	-91
Frais postaux et de télécommunications	-20	-19
Services bancaires	-8	-12
Divers	-963	-1 187
Total	**-2 508 256**	**-2 484 375**

2. Résultat financier

Données en k€	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Produits de participation (dividendes)		
Résultat des SNC (bénéfices)		
Produits des créances de l'actif immobilisé	880	670
Autres intérêts et produits assimilés	392	467
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 940	6 102
Total Produits financiers	**6 213**	**7 239**
Intérêts	-82	-38
Abandon de créances et subventions consenties	-122	
Résultat des SNC (pertes)		
Dotations financières aux amortissements et provisions	-10 007	-15 285
Autres charges financières	-5 235	-4 552
Total Charges financières	**-15 447**	**-19 875**
Total	**-9 234**	**-12 636**

Les dotations financières de 10 007 Milliers d'euros correspondent à hauteur de 8 255 Milliers d'euros aux dépréciations sur comptes courants, à hauteur de 231 Milliers d'euros à des dépréciations sur titres, à hauteur de 20 Milliers d'euros à des dépréciations sur prêts et à hauteur de 1 501 Milliers d'euros à des dépréciations pour risques.

Les reprises de provisions financières de 4 940 Milliers d'euros correspondent aux reprises de provisions sur comptes courants pour 285 Milliers d'euros, aux reprises de provisions sur titres pour 42 Milliers d'euros et aux reprises de provisions sur risques pour 4 613 Milliers d'euros.

3. Résultat exceptionnel

Données en k€	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Produits de cessions de titres	320	7 250
Abandons de créances		
Produits divers	98	-51
Produits des cessions d'actifs		
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 022	2 334
Total Produits exceptionnels	**5 441**	**9 533**
Amendes et pénalités		
Abandons de créances	-5 172	-2 285
Charges diverses exceptionnelles	-177	-132
Valeur nette comptable des titres cédés	-429	-9 691
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-56	-271
Total Charges exceptionnelles	**-5 834**	**-12 376**
Total	**-393**	**-2 844**

4. Fiscalité

Situation fiscale latente

K€	31/12/2020		Variation		31/12/2021	
	Base	**Impôt**	**Base**	**Impôt**	**Base**	**Impôt**
Subvention d'investissement						
Contribution Sociale de Solidarité des Stés	95	30	-7	-6	88	24
Provisions non déductibles	5 869	1 855	-4 427	-1 458	1 442	397
Amortissements dérogatoires	165	52	41	5	206	57
Autres différences temporaires						
Décalages certains ou éventuels	**6 129**	**1 937**	**-4 393**	**-1 459**	**1 736**	**478**
Déficits reportables						
Moins-values LT						

IMPÔT EXIGIBLE	**OUVERTURE**	**CLÔTURE**
K€	**2020**	**2021**
Charge d'IS relative au CF (2014-2015)		928
Impôt au taux normal de 27.50% ou 31.00%	3 016	156
Impôt au taux réduit		
IMPÔT EXIGIBLE (analyse par taux)	**3 016**	**1 084**
Impôt sur le résultat courant	3 016	1 084
Impôt sur résultat exceptionnel		
IMPÔT EXIGIBLE (analyse par nature)	**3 016**	**1 084**

Note 5 : Autres informations

1. Effectif

La moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre est de :

	2021	2020
Cadres	36	37
Agents de Maitrise	8	8
Employés	1	1
Ouvriers		
Total	**45**	**46**

2. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes figurant au compte de résultat pour l'année 2021 s'élèvent à 58 420 € HT.

Cabinet	Certification des comptes	Autres missions
KPMG	58 420	

3. Rémunération des dirigeants

Néant.

4. Transactions effectuées avec les parties liées

Aucune information n'est donnée au titre des transactions conclues avec des parties liées dans la mesure où ces transactions ont été conclues à des conditions normales de marché.

5. Engagements hors bilan

Engagements reçus :

Néant.

Engagements donnés :

Néant.

Annexe : Tableau des filiales et participations

TITRES DETENUS EN PLEINE PROPRIETE

Raison sociale	% de part.	En euros		En K euros			
		Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances consentis non encore remboursés	Capitaux propres	Chiffres d'affaire	Résultat
Filiales (plus de 50%)							
MITHRIN - BRESSOLS	99.99%	1	0	946	-931	0	2
MATANDO - BRESSOLS	99.96%	39 984	0	333	-331	0	-6
MEYRON - BRESSOLS	99.99%	11 547 655	11 547 655	0	9 242	0	427
MONSINO - BRESSOLS	99.00%	990	0	12 435	-12 995	2 004	-5 772
MURSUD - MURET	99.99%	1 413 391	0	0	-763	11 016	-352
LOUPAGI - PUYOO	99.98%	1	0	1 449	-1 423	0	-209
JUMACAP - BRESSOLS	99.98%	1	0	530	-530	0	-7
SCI DRIVE AGEN – BRESSOLS	99.00%	990	990	0	0	0	0
MONTAERO - BRESSOLS	99.00%	990	990	2 092	-1 965	0	-1 949
SOGRAUDIS - BRESSOLS	99.99%	475 448	0	1 898	-1 878	2	-72
TYMAHAUD - SOUSTONS	99.98%	713 635	0	633	-693	0	-162
LISARINO - BRESSOLS	99.00%	1 584	1 584	55	-25	0	-26
MOMBAZON - CARBON BLANC	99.99%	87 000	0	712	-678	232	-914
SIANA – SAINTE EULALIE	99.96%	40 000	0	0	-166	574	-152
Participations (10 à 50%)							
SPR ALIMENTAIRE SUD OUEST - BRESSOLS	30%	619 901	619 901	0	4 185	0	1 576
Points de Vente (>10%)							